



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région
de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador :
plaine et cordillère arctiques**

- Version abrégée -

Octobre 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

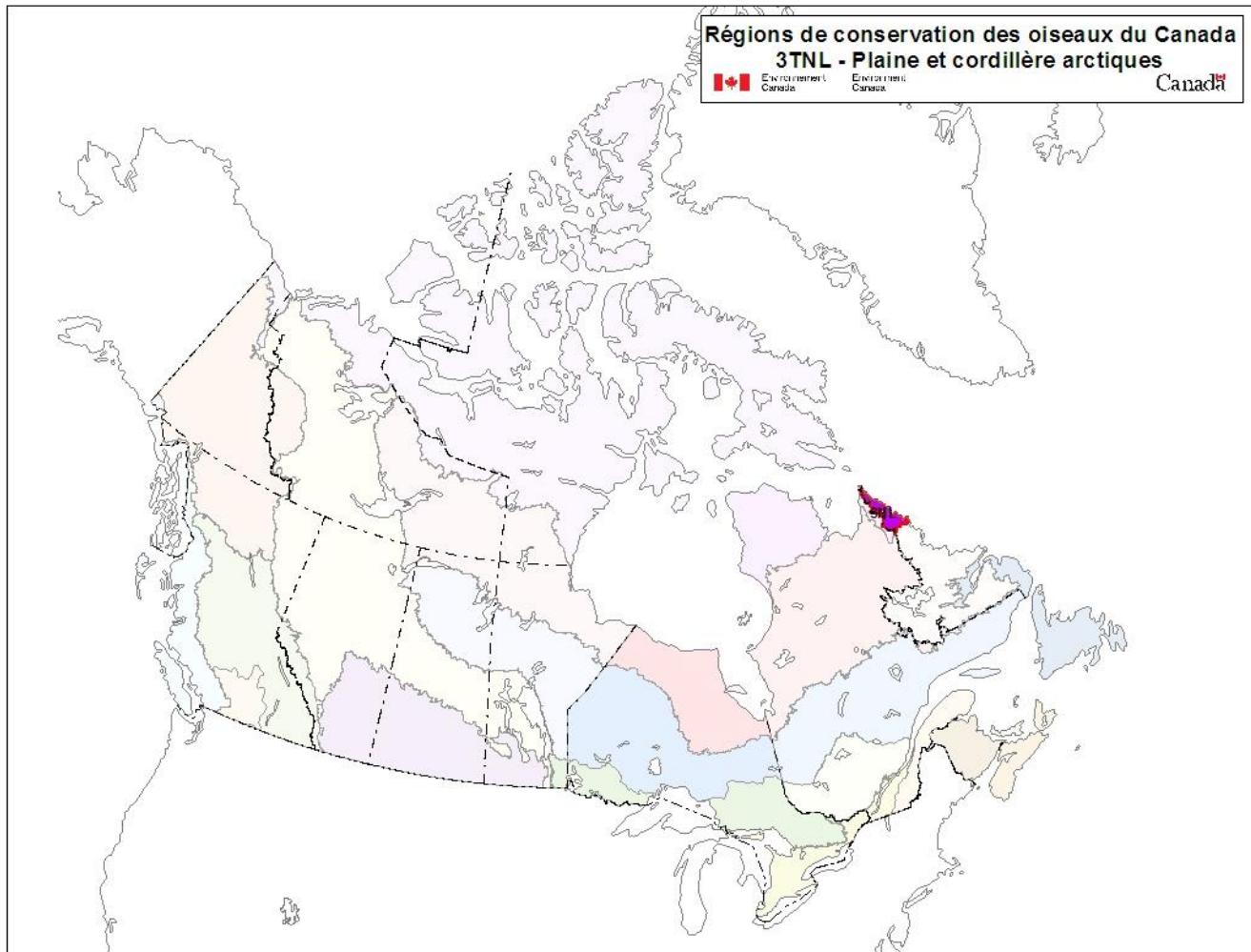
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam ainsi que les autres réviseurs.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à
migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.**

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador : plaine et cordillère arctiques



Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces affectant ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés de façon pratique des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Elle s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada à l'aide de la meilleure information disponible. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Ci-dessous se trouve un aperçu des groupes d'espèces prioritaires et des principales menaces et mesures de conservation identifiées.

La RCO 3 (plaine et cordillère arctiques) dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador s'étend jusque dans la région des monts Torngat au Nord du Labrador et couvre une superficie d'environ 18 500 km², soit 7 % de la province. Cette région contient de la toundra et des paysages alpins que l'on trouve dans les plaines et les cordillères arctiques et qui sont caractérisés par un sol dénudé, des affleurements rocheux, des lichens et une végétation limitée telle que des mousses, du carex et des arbustes ligneux.

Dans la RCO 3, on compte 17 espèces d'oiseaux prioritaires. Les habitats utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires sont les habitats arbustes et régénération (65 %), les zones côtières (au-dessus de la marée haute [59 %]), les zones riveraines (41 %) et les milieux humides (41 %). Étant donné que cette région se confine principalement dans la réserve du Parc national des monts Torngat, on prévoit seulement quelques menaces localisées. La principale menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L. reste les changements climatiques, mais il y a aussi des lacunes importantes dans nos connaissances de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques dans cette région nordique isolée. Des menaces moins graves affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans cette région, notamment la chasse, les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines, la compétition avec d'autres espèces semblables pour les ressources et, dans une moindre mesure, la contamination par les métaux lourds.

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié dans la RCO 3 T.-N.-L. est la gestion des changements climatiques, suivie de l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires. Les mesures recommandées pour lutter contre les changements climatiques sont d'appuyer les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre; de gérer en vue de la résilience des habitats pour permettre aux écosystèmes de s'adapter malgré les perturbations et les conditions changeantes; de minimiser les facteurs de stress

anthropiques (tels que l'aménagement ou la pollution) afin de conserver la résilience; de gérer les zones tampons et l'habitat entre les aires protégées pour améliorer le déplacement des espèces à l'échelle du paysage; de gérer les écosystèmes en vue de maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en améliorant l'habitat des oiseaux; et d'intégrer les changements prévus de l'habitat dans les plans à l'échelle du paysage. Plusieurs de ces mesures devraient être mises en œuvre à des échelles plus grandes que celle de la RCO. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie deviendront un outil utile pour la planification future de la conservation, en particulier en termes de conservation des habitats, car il présente de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire pratique.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004)

² Milko et coll. (2003)

³ Donaldson et coll. (2000)

⁴ Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

La présente stratégie comprend une unité de planification : la région de conservation des oiseaux (RCO) 3 à Terre-Neuve-et-Labrador (RCO 3 T.-N.-L.). Les limites géographiques de cette unité incluent la portion terrestre du Nord du Labrador et s'étendent jusqu'à la laisse de marée haute. La stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 7 et l'unité biogéographique marine 10 de Terre-Neuve-et-Labrador (Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne, et plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador; Environnement Canada, 2013) expose les priorités de conservation des oiseaux dans les eaux marines et la zone intertidale des plateaux continentaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 TNL).

La Section 1 de la présente stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, dans la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi dans la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète de la stratégie, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 3 de Terre-Neuve-et-Labrador : plaine et cordillère arctiques

La RCO 3 (plaine et la cordillère arctiques) est une vaste région qui couvre 308 000 km² dans l'Arctique canadien et le nord de l'Alaska, ce qui englobe le nord du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Québec, le Labrador et la majorité du Nunavut (Environnement Canada, 2011). Elle est caractérisée par les basses terres, la toundra côtière et les hautes terres plus sèches des montagnes arctiques rocheuses. Le gel et le dégel du pergélisol épais et continu forment une mosaïque de motifs polygonaux de crêtes et d'étangs. Plusieurs rivières coupent la plaine en deux parties égales et se déversent dans l'océan Arctique. La surface de l'océan est généralement glacée pendant 9 à 10 mois au cours de l'année, et les glaces ne sont jamais loin du rivage (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord 2013).

La partie de la RCO 3 dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador s'étend jusque dans la région des monts Torngat au Nord du Labrador et couvre une superficie d'environ 18 500 km², soit 7 % de la province. Cette région contient de la toundra et des plaines alpines que l'on trouve dans la plaine et la cordillère arctique (figure 1). La région est caractérisée par un sol dénudé, des affleurements rocheux et des lichens. La végétation est peu dense et limitée à des mousses, du carex et des arbustes ligneux.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; toutefois, seulement 6 % (30 760) résident au Labrador (Newfoundland & Labrador Statistics Agency, 2013). La côte nord est la région la plus isolée de la province, dans laquelle les motoneiges, les bateaux et les avions sont les seuls moyens de transport. De plus, il n'y a plus de communautés ou de résidents humains permanents dans cette région (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

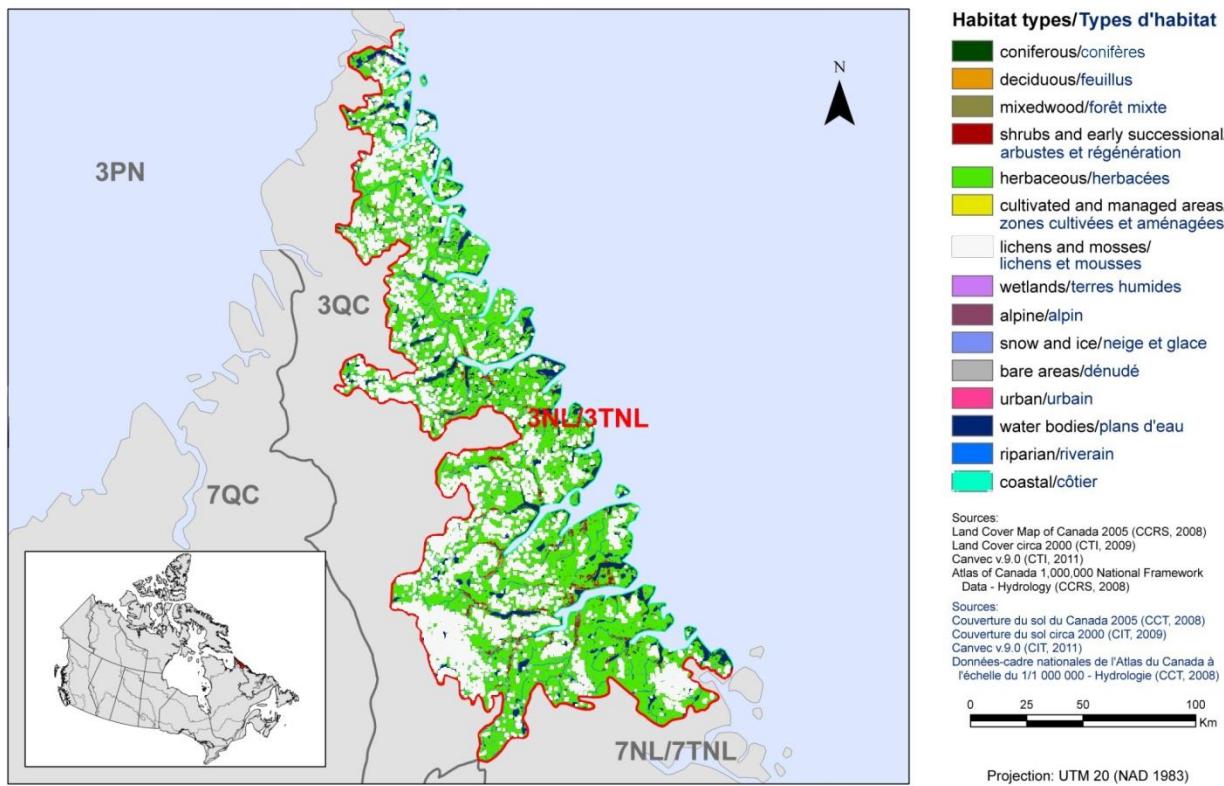


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 3 T.-N.-L.

La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord pour les régions de conservation des oiseaux. Les limites de la RCO 3 T.-N.-L. s'étendent jusqu'à la laisse de marée haute.

Le Nord du Labrador a un climat polaire de toundra. La région est sèche et froide, avec des étés courts (température moyenne de 4 °C) et de longs hivers (température moyenne de -16,5 °C). Les précipitations sont plus faibles que partout ailleurs dans la province et ce sont principalement des chutes de neige sur les pics les plus élevés de la région centrale (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

Peu de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Étant donné que cette partie de la RCO 3 se confine principalement dans la réserve du Parc national des monts Torngat, on prévoit seulement quelques menaces localisées. La principale menace dans cette région reste les changements climatiques, mais il y a aussi des lacunes importantes dans notre connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques dans cette région nordique isolée. Des menaces moins graves affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans cette région, notamment la chasse, les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines, la compétition avec d'autres espèces semblables pour les ressources et, dans une moindre mesure, les effets toxiques létaux ou sublétaux dus à la contamination par les métaux lourds.

Presque 3,5 % de la superficie (terrestre : 9 893 km²; marine : 83 km²) de la partie du Labrador de la province de Terre-Neuve-et-Labrador sont protégés en tant que zones administrées à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Il n'y a pas de réserve nationale de faune ou de refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador. La plus grande aire protégée est le Parc national des monts Torngat qui couvre plus de la moitié de la RCO 3 au Labrador (9 700 km²) et elle est gérée par Parcs Canada. Par ailleurs, certaines régions ont des désignations qui reconnaissent le caractère écologique unique (mais ne protègent pas officiellement l'habitat) de certains sites, permettent d'accroître la sensibilisation du public et d'encourager la conservation des habitats d'importance écologique. Dans cette région, on compte deux zones importantes pour la conservation des oiseaux : une dans la baie Seven Islands (787 km²) et l'autre sur Galvano Islands⁶ (45 km²).

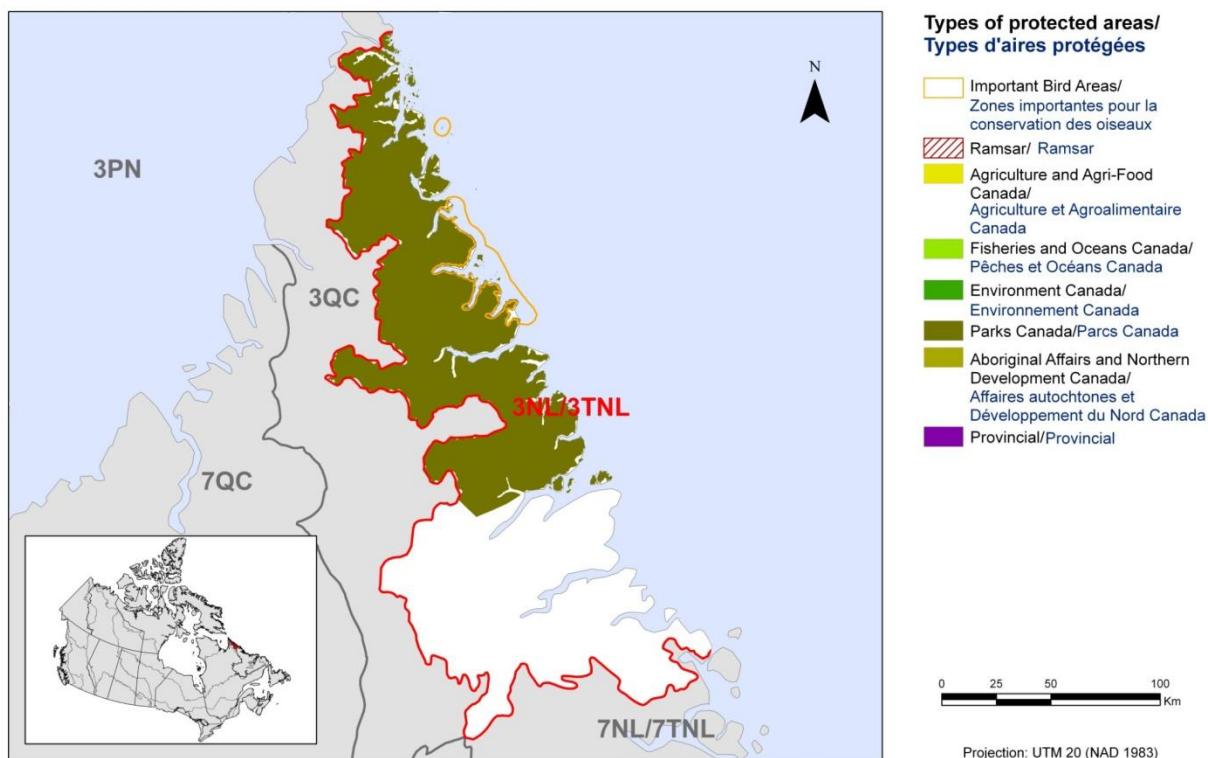


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 3 T.-N.-L.

⁶ La zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est située dans l'UBM 10 de Terre-Neuve-et-Labrador. Veuillez consulter la documentation d'Environnement Canada 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., on compte 17 espèces prioritaires (tableau 1), dont à peu près la moitié sont des oiseaux terrestres (neuf espèces). La liste des espèces prioritaires comprend également trois oiseaux de rivage, deux oiseaux aquatiques et trois espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 38 % de la sauvagine sont des espèces prioritaires, par rapport à 32 % des oiseaux terrestres, 30 % des oiseaux de rivage et 20 % des oiseaux aquatiques (tableau 2). Trois des espèces prioritaires sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : l'Arlequin plongeur (population de l'Est), le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) et le Hibou des marais (tableau 3).

Les raisons les plus fréquemment identifiées pour l'inclusion des oiseaux terrestres sur la liste des espèces prioritaires pour la RCO 3 et l'UBM 10 T.-N.-L. sont des préoccupations régionales ou sont du ressort de l'intendance, tandis que les raisons de considérer les oiseaux de rivage ou les oiseaux aquatiques comme des espèces prioritaires sont habituellement des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). La principale explication de cette différence est le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Pour la sauvagine, les principales raisons de l'inclusion de ces espèces comme espèces prioritaires sont soit leur désignation comme « espèce clés » dans le plan de

mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE; PCHE 2010), soit leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	LEP ¹	COSEPAC ²	Inscription provinciale ³	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Aigle royal	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Bruant des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Buse pattue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Faucon gerfaut	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Faucon pèlerin (<i>anatum/tundrius</i>)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir ⁶	P	P	VU				Oui		
Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir ⁶	P	P	VU						

¹ Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la LEP : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante ([Registre public des espèces en péril](#)).² Évaluation par le COSEPAC ([Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#)) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante³ Espèces inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme espèces en voie de disparition (VD), menacées (M) ou vulnérables (VU) (Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation, 2013).⁴ Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » pour Terre-Neuve-et-Labrador dans le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE, 2010), où dont les besoins de surveillance ou de conservation pendant la période de reproduction et de non-reproduction ont été évalués comme « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » pour la région de conservation de la sauvagine 3 (analogique à la RCO 3) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).⁵ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.⁶ L'objectif de population intérim pour cette espèce sera remplacé par un objectif de rétablissement dès que ces documents de rétablissement seront publiés en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	LEP ¹	COSEPAC ²	Inscription provinciale ³	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/ sous-régionale	Intendance régionale/ sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Traquet motteux	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui		Oui			
Bécasseau minuscule ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir ⁶	P	P	VU					PCHE, PNAGS	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE, PNAGS	
Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PCHE, PNAGS	

⁷ Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres (2009). Une récente évaluation (Andres et coll., 2012) laisse désormais entendre que les populations de Bécasseau minuscule sont stables. Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 3 T.-N.-L.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	28 (50 %)	9	32 %	53 %
Oiseaux de rivage	10 (18 %)	3	30 %	17,5 %
Oiseaux aquatiques	10 (18 %)	2	20 %	12 %
Sauvagine	8 (14 %)	3	37 %	17,5 %
Total	56	17	30 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
Total	9	3	2	3
COSEPAC ²	2	0	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	2	0	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale ⁴	3	0	0	1
PNAGS ⁵	-	-	-	3
Préoccupation nationale/continentale	0	3	1	-
Intendance nationale/continentale	4	-	-	-
Préoccupation régionale/sous-régionale	0	-	-	-
Intendance régionale/sous-régionale	6	0	1	-
Ajout au cours de l'examen expert ⁶	0	0	0	0

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC 2012).

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ Espèces inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme espèces en voie de disparition, menacées ou vulnérables (Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation, 2013).

⁵ Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » pour Terre-Neuve-et-Labrador dans le plan de mise en œuvre du PCHE (2007-2012), où dont les besoins de surveillance ou de conservation pendant la période de reproduction et de non-reproduction ont été évalués comme « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » pour la région de conservation de la sauvagine 3 (analogique à la région de conservation des oiseaux 3) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000; ONU-FAO) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitats pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce d'oiseau prioritaire de la RCO 3 T.-N.-L., toutes ses associations d'habitats connues ont été considérés, et non seulement les associations d'habitats principales. En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux associations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de quantifier l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires associées à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale d'un habitat donné pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Par exemple, tandis que les habitats herbacés couvrent une grande partie de la RCO 3 T.-N.-L. (figure 1), aucune espèce d'oiseau prioritaire n'a été associée à cet habitat.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., les habitats d'arbustes et de régénération sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (11 espèces; figure 3). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) sont également importantes puisqu'elles sont utilisées par dix espèces, tandis que les zones riveraines et les milieux humides sont utilisés par sept espèces. Les zones dénudées et les habitats de lichens et de mousses sont utilisés par le plus petit nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (quatre espèces; figure 3).

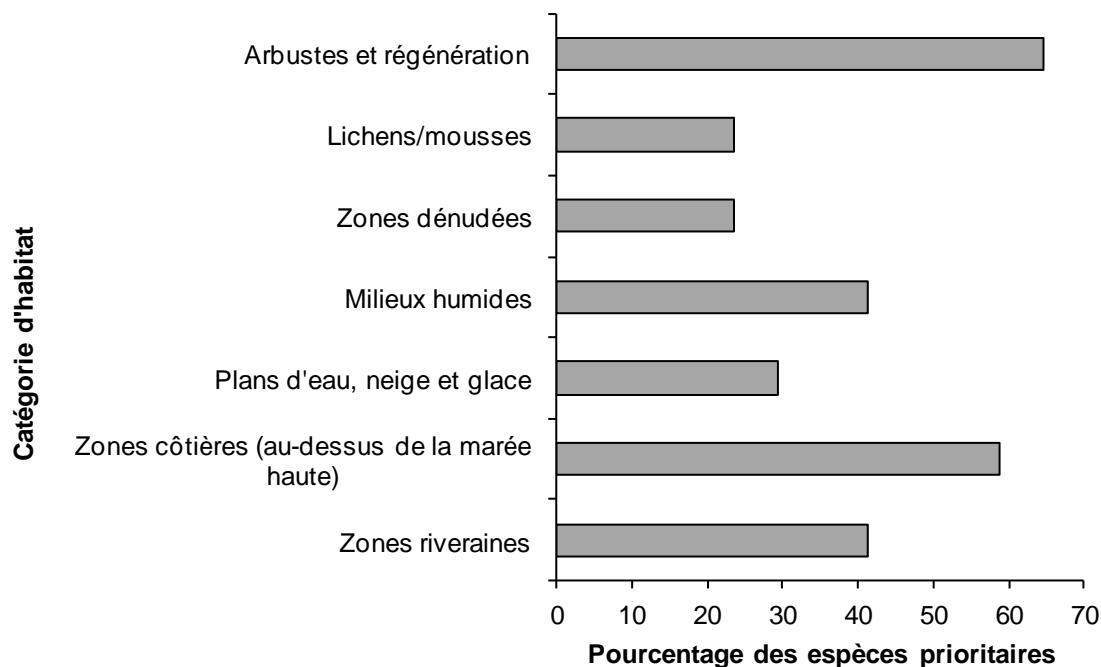


Figure 3. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 3 T.-N.-L.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., l'objectif de population pour six espèces d'oiseaux prioritaires est de maintenir aux niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 4). Ces espèces sont toujours considérées comme prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour dix espèces d'oiseaux prioritaires, l'objectif de population est « évaluer/maintenir », ce qui indique qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 4). Seule une espèce d'oiseau prioritaire enregistre des baisses de population : la Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord), dont l'objectif de population est une augmentation de 50 % (tableau 1; figure 4).

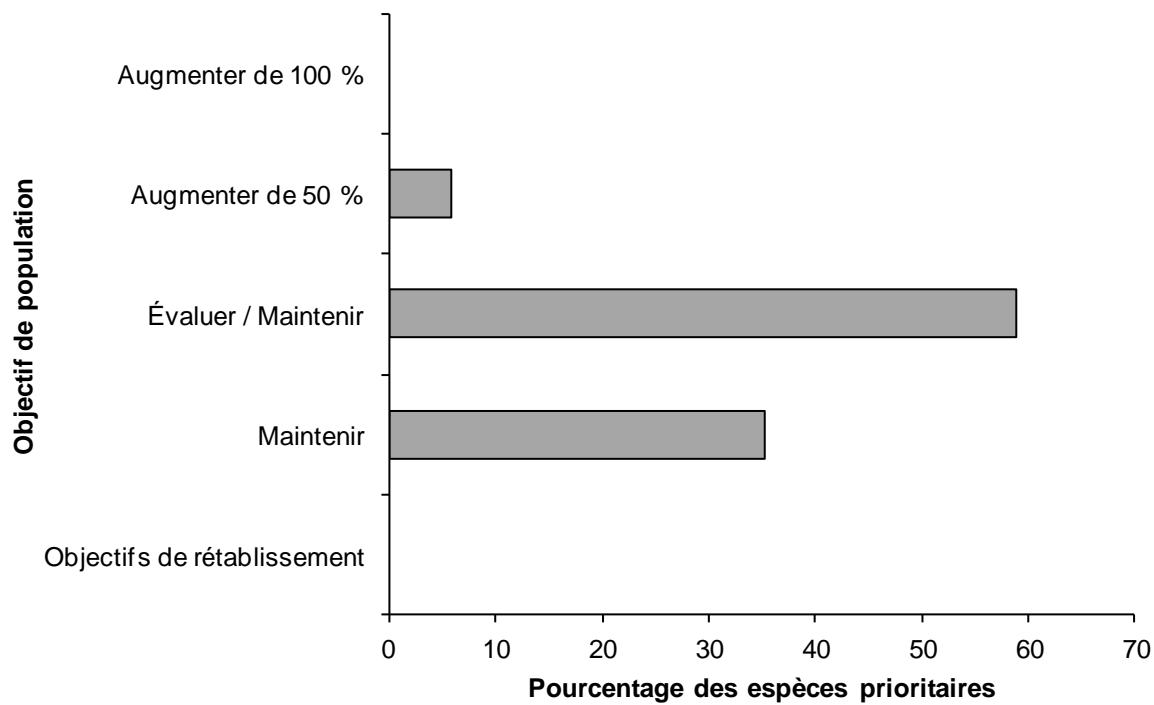


Figure 4. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 3 T.-N.-L.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 3 T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

Une liste complète des menaces pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. est incluse à l'Annexe 1 de la version complète de la stratégie. Certaines menaces indiquées ne sont pas propres à un habitat en particulier (par exemple, la chasse autorisée et les prises accessoires par les braconniers/piégeurs) tandis que d'autres sont propres à l'habitat (par exemple, la dégradation de l'habitat due à l'élévation du niveau de la mer et l'ampleur ou la fréquence croissante des tempêtes dans les habitats côtiers). Ces menaces sont catégorisées selon Salafsky et coll., 2008.

Une fois que les menaces classées individuellement sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat de la RCO 3 T.-N.-L., l'ampleur globale des menaces se trouve élevée dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones riveraines. L'ampleur globale des menaces pour les autres catégories d'habitat est moyenne (tableau 4).

Dans la RCO 3, les menaces d'ampleur plus élevées et plus fréquemment identifiées étaient les lacunes dans les connaissances sur la répartition des espèces d'oiseaux prioritaires, leur abondance et les tendances démographiques (12.1 Manque d'information; ampleur très élevée); ainsi que la perte d'habitat ou sa dégradation due aux changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement, dégel de la toundra), la répartition de l'espèce, les changements de réseaux trophiques et la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. oviposition, migration) en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération

de l'habitat; d'ampleur élevée; figure 5). La chasse, le braconnage et les prises accessoires étaient aussi des menaces fréquemment identifiées (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; d'ampleur faible; figure 5).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada de la version complète de la stratégie.

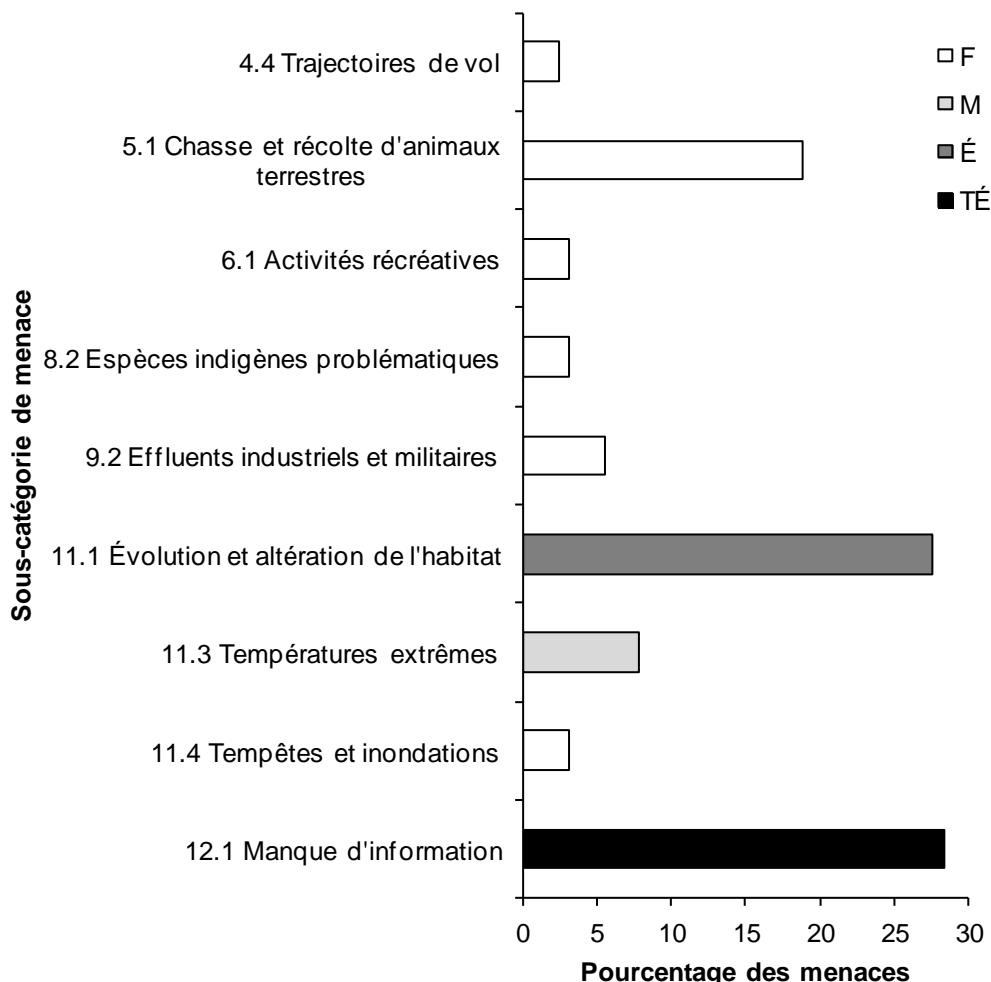


Figure 5. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 3 T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TE = très élevée, E = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	Catégories d'habitats							
Classement global	Arbustes et régénération	Lichens/ mousses	Zones dénudées	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau, neige et glace	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Classement global
1 Développement résidentiel et commercial								
2 Agriculture et aquaculture								
3 Production d'énergie et exploitation minière								
4 Couloirs de transport et de services	F			F	F			F
5 Utilisation des ressources biologiques	F	F	F	F	F	F	F	F
6 Intrusions et perturbations humaines	F		F		F		F	F
7 Modifications du système naturel								
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F			F		F	F	F
9 Pollution				F	F	F	F	F
11 Changements climatiques et temps violent	É	M	M	É	É	M	É	É
12. Autres menaces directes	TÉ	É	M	É	É	M	TÉ	TÉ

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 3 T.-N.-L., à part la gestion des changements climatiques qui a été abordée dans la section 3 de la version complète de la stratégie, seulement trois catégories d'objectifs de conservation ont été identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires. L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié était l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires, suivie par la réduction de la mortalité ou de l'augmentation de la productivité. Il y avait aussi quelques objectifs de conservation liés à la réduction des perturbations dans les zones sensibles (figure 6).

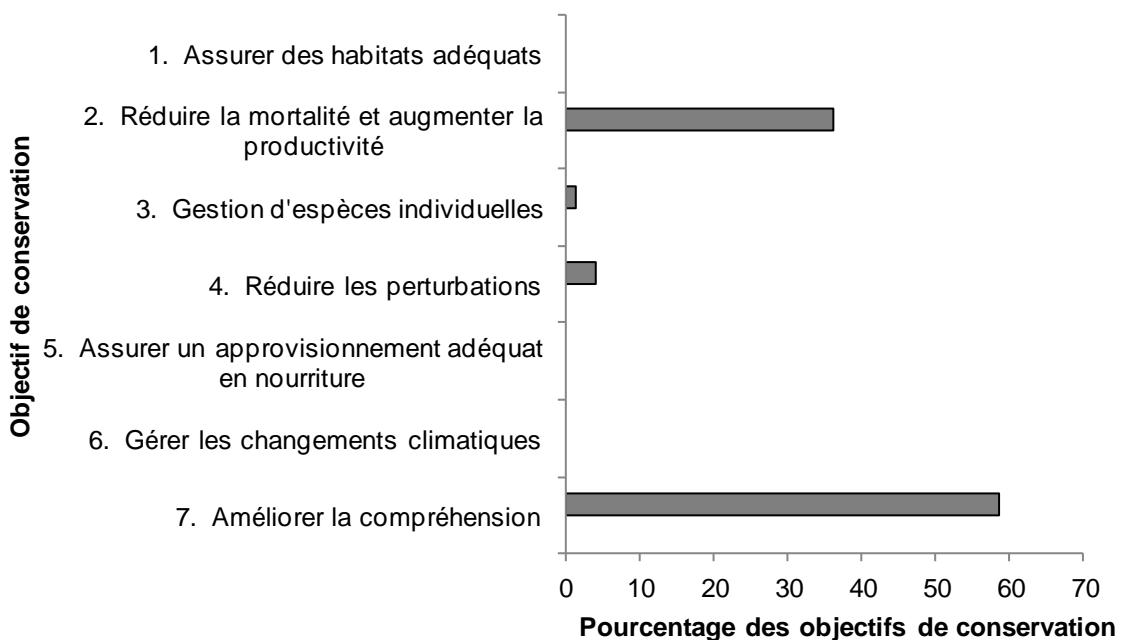


Figure 6. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 3 T.-N.-L.

Nota : Les problèmes répandus (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la Section 3 de la version complète de la stratégie.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir la figure 7). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Conservation Measures Partnership (IUCN-CMP) en plus des catégories de recherche et de surveillance. Dans la RCO 3 T.-N.-L., à part les mesures de conservation traitant des menaces liées aux changements climatiques (qui étaient plus nombreuses que celles associées à toute autre menace et qui sont abordées dans la Section 3 de la version complète de la stratégie, les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées appartenaient à la sous-catégorie 4.3 Sensibilisation et communications (figure 7). Ces mesures comprennent par exemple l'augmentation de la sensibilisation du public par l'entremise de programmes d'éducation sur des questions telles que la chasse ou la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture, de mue ou de rassemblement.

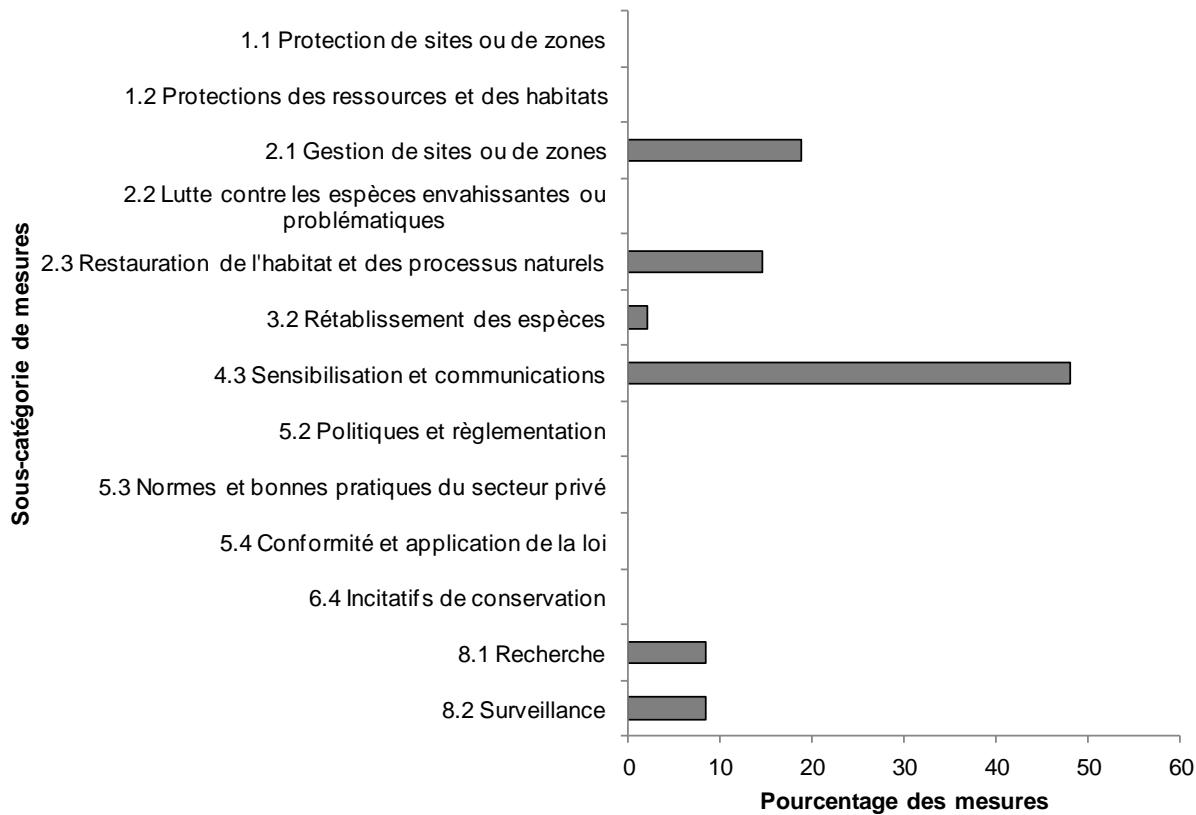


Figure 7. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 3 T.-N.-L.

Nota : Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la Section 3 de la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Références

- Andres, B.A., P.A. Smith, C.L. Gratto-Trevor, et R.I.G. Morrison. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Document inédit.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html
- COSEWIC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en février 2013].
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson, et I. Davidson. 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. Accès : publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf
- Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador> [consulté en mars 2013].
- Environnement Canada. 2013. Bird Conservation Strategy for Bird Conservation Region 7 and Marine Biogeographic Unit 10 in Newfoundland & Labrador: Taiga Shield and Hudson Plains, and Newfoundland-Labrador Shelves. Sackville (N.-B.) : Service canadien de la faune. Sous presse.
- Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : www.bsc-eoc.org/international/bcrcanada.html [consulté en février 2013].
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord [ICOAN]. 2013. Région de conservation des oiseaux 3 – Plaines et montagnes de l'Arctique. Accès : <http://www.nabci.net/International/Francais/bcr3.html> [consulté en février 2013].
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs, et A.F. Camfield. 2012. A Manual for Completing All-bird Conservation Plans in Canada. Version d'avril 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.)
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot, et G. Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation. 2013. Birds. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html [consulté en février 2013].
- Newfoundland and Labrador Statistics Agency. 2013. Population and Demographic: Population - Census Division and St. John's CMA, 1996-2012. Accès : www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population [consulté en février 2013].
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONU-FAO). 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Plan conjoint des habitats de l'Est [PCHE]. 2010. Eastern Habitat Joint Venture Implementation Plan 2007-2012. 28 p.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité responsable. 2004. North American Waterfowl Management Plan 2004. Implementation Framework: Strengthening the Biological Foundation. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 106 p. Accès : www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf
- Registre public des espèces en péril. 2012. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 [consulté en février 2013].
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias *et al.* 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- Salafsky, N., D. Salzer, A.J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S.H.M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L.L. Master, S. O'Connor *et al.* 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4): 897-911.